

LE RAPPORT ANNUEL DE DEVELOPPEMENT DURABLE - ANNEE 2016

Le Code général des collectivités territoriales à l'article L.2311-1-1 créé par la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - art. 255, stipule que dans les communes de plus de 50 000 habitants (dispositions applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants), est présenté un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation, par l'exécutif.

Le rapport prend en compte les cinq finalités du développement durable :

- La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



La lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Quantifier et qualifier les gaz à effet de serre

La Communauté d'Agglomération a fait réaliser un bilan carbone par un prestataire. Il permet de lancer la réflexion sur les marges de manœuvre de la collectivité par rapport à son propre fonctionnement et de définir les axes d'actions prioritaires.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire a été réalisé sur la base de l'année 2013 et sera révisé en 2017 sur la base de 2016.

Elaboration d'un Plan climat Air Energie Territorial

Un décret, publié le 29 juin, définit le champ, le contenu et le mode d'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET), suite aux modifications apportées aux plans climat-énergie territoriaux (PCET) existants par la loi sur la transition énergétique.

Les PCAET sont des outils d'animation du territoire qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Ils intègrent désormais les enjeux de qualité de l'air. Sa réalisation devra intervenir avant le 31 décembre 2018.

Promouvoir les énergies renouvelables

Centrale photovoltaïque du Cambrésis pour un approvisionnement énergétique local et décarboné

Bénéficiant d'une situation privilégiée, l'ex-aérodrome de Cambrai-Niergnies, d'environ 320 ha, est situé en majeure partie sur les communes de Niergnies, Séravillers-Forenvillette et Crèvecœur-sur-l'Escaut. La Communauté d'Agglomération de Cambrai a fait l'acquisition en juillet 2011 de cet espace afin d'y faire un site voué aux loisirs aériens, golfs, à la renaturation par un espace préservé pour la faune et la flore, et à l'essor des énergies renouvelables. La centrale photovoltaïque du Cambrésis s'inscrit dans la volonté de reconvertir un site d'accueil idéal pour une infrastructure énergétique.

Un projet éolien est en cours sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

Agir sur l'habitat et l'aménagement du territoire

L'habitat est une source importante de gaz à effet de serre. Un développement de l'offre non maîtrisé, peut aussi favoriser l'étalement urbain et diminuer d'autant les terres agricoles. L'agglomération contribue également au programme « Habiter mieux » de l'État qui vise à améliorer les logements des particuliers, par le biais du Syndicat mixte du Pays du Cambrésis auquel elle adhère.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

L'agglomération contribue également au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), porté par le Syndicat du Pays du Cambrésis, auquel elle adhère. Sur la base du développement durable, le SCOT doit établir les règles d'un développement plus équilibré du territoire. Ces principaux objectifs sont de maîtriser la consommation d'espace, stopper l'urbanisation linéaire, redynamiser les centres urbains, développer les transports en commun, établir un équilibre économique, rééquilibrer le marché de l'habitat, réduire les risques naturels et technologiques, protéger les ressources naturelles...

Organiser, gérer et améliorer le réseau de transport en commun

Reconnue en qualité d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), la Communauté d'Agglomération de Cambrai assure le service public de transports via une délégation confiée à Vectalia Cambrai. Cette entreprise gère le réseau urbain composé de 8 lignes et desservant 6 communes. L'offre du réseau urbain est complétée par les réseaux Arc en Ciel et Oscar, qui desservent notre territoire. Cet ensemble de services proposé à la population peut contribuer à limiter l'usage de l'automobile et donc à maîtriser nos productions de GES.

Le réseau de transport urbain

Le réseau, doté d'autobus très récent, aux dernières normes, bénéficie d'une ligne graphique arborant les couleurs de la Communauté et est doté d'un système billettique permettant de connaître la fréquentation et d'optimiser les déplacements. De nombreux aménagements de points d'arrêts, pour les rendre plus accessibles, sont en cours.

Les réseaux urbains de la CAC (TUC) et interurbains du Département du Nord (Arc en Ciel) jouent la complémentarité

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, le Département du Nord déploie son réseau. Treize lignes du réseau Arc en Ciel traversent notre territoire. Le Département du Pas De Calais dispose de 4 lignes avec le réseau Oscar. Toutes ces lignes, autobus et autocars, ont pour point d'ancrage la station Bus (gare routière) à Cambrai.

Navette

Une navette desservant les services publics, les lieux de loisirs et culture du centre-ville et le Centre Hospitalier, a été mise en place sur de fréquence de 30 minutes. Il dispose d'un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Ce dispositif a été étendu au centre universitaire afin d'en faciliter l'accès des étudiants et enseignants. Elle vient en complément de la ligne TUC n°8 (Cambrai, centre Universitaire).

Service de transport réservé aux personnes à mobilité réduite

Les personnes âgées et/ou à mobilité réduite rencontrent de nombreuses difficultés à se déplacer. Dans le cadre de son schéma directeur d'accessibilité des transports publics urbains, la Communauté d'Agglomération a mis en place le service Mobi+, visant à permettre aux personnes bénéficiaires de l'APA ou reconnues par la Cotorep invalide à taux égal ou supérieur à 80 %, de pouvoir être véhiculées, à l'endroit de leur choix. Ce service bénéficie à plus de 400 personnes.

La préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.

Valorisation de la trame verte et bleue

L'engagement communautaire en faveur du développement durable, s'exprime au travers de la planification écologique articulée autour d'enjeux, d'objectifs, de politiques et d'actions.

L'agglomération contribue à la valorisation de la Trame verte et bleue par son adhésion au Syndicat du Pays du Cambrésis, qui, en 2009, a enclenché une dynamique collective des acteurs du territoire autour de la mise en œuvre concrète d'une Trame Verte et Bleue.

Les collectes des déchets

Les déchèteries : Au nombre de six, situées à Cambrai, Marcoing, Neuville st-Remy, Iwuy, Thun l'Evêque et Blécourt, les déchèteries de la CAC sont gratuitement accessibles aux habitants des 55 communes de l'agglomération, sur présentation d'un justificatif de domicile. La quantité maximum acceptée est de 2m³ par jour. Les ordures ménagères et les déchets fermentescibles sont strictement interdits.

Les déchèteries sont accessibles aux artisans et commerçants afin de capter un maximum de matière recyclable.

- La collecte traditionnelle

La collecte dite « traditionnelle » concerne l'ensemble des déchets non valorisables autres que les déchets recyclables, les déchets verts et les encombrants. Elles sont collectées en bacs, le même jour que les déchets recyclables.

- **La collecte sélective** concerne l'ensemble des déchets valorisables : emballages en métal, en papier et carton, en plastique, les journaux magazines et le verre.

- **Les encombrants :** La collecte des encombrants se fait sur rendez-vous.

Ce service est gratuit dans la limite de deux enlèvements de 2m³ chacun par an. Ce service n'est pas disponible aux entreprises et artisans

Tri sélectif et recyclage

L'agglomération a mis en place, au sein des locaux du siège, le tri sélectif des matières suivantes :

- Tri du papier : Le papier de bureau est récupéré au niveau de chaque photocopieur, et de chaque bureau,
- Tri des cartouches d'imprimantes et des toners,
- Tri des gobelets usagés,
- Tri des bouchons.

Dématérialisation

L'agglomération via sa démarche de dématérialisation diminue fortement sa consommation de papier par :

- Dématérialisation des documents légaux : marchés publics
Perspectives : mise en place des protocoles ACTES et PESV2
- Dématérialisation d'outils pour les agents : logiciel des ressources humaines, revue de presse
- Espace informatique partagé : mise en place d'un pot commun sur le réseau communautaire afin d'éviter les impressions entre les services

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre générations.

La Mission Locale du Cambrésis

La Communauté d'Agglomération de Cambrai adhère à la Mission Locale du Cambrésis, qui est une association loi 1901 chargée d'une mission de service public, et dont l'objectif est de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire.

Elle développe, en direction des jeunes, des initiatives et des projets adaptés aux situations locales, répondant à des démarches de diagnostic partagé.

La plateforme territoriale du Cambrésis pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes

La plateforme territoriale du Cambrésis à laquelle adhère la Communauté d'Agglomération de Cambrai, est la déclinaison locale du Pacte pour l'avenir et l'emploi des jeunes. Elle travaille en

partenariat étroit avec la Mission Locale, Pôle Emploi et les autres acteurs du territoire (Maison de l'Emploi, Plie, Espace Info Formation, organismes de formation...).

La Maison de l'emploi du Cambrésis

La Communauté d'Agglomération de Cambrai adhère à la Maison de l'Emploi.

Le PLIE du Cambrésis

Le PLIE du Cambrésis, créé en 2003, est un dispositif de Cambrésis Emploi, dont l'objet est l'accès à l'emploi ou à la formation des publics cibles.

Politique de la Ville

Le nouveau Contrat de Ville renouvelle les outils d'intervention de la politique de la ville, à travers un contrat unique qui comporte 4 piliers :

- le cadre de vie et renouvellement urbain,
- la cohésion sociale,
- le développement économique et l'emploi,
- les valeurs de la république et la citoyenneté,

Ces piliers sont accompagnés d'axes transversaux : la jeunesse, la prévention des discriminations et l'égalité femme-homme.

Le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 détermine pour la Communauté d'Agglomération de Cambrai quatre quartiers prioritaires :

- le vieux Centre-Ville Saint-Géry, Ville de Cambrai
- le quartier Saint-Roch, Ville de Cambrai
- la résidence d'Esnes, Ville de Cambrai
- le quartier Amérique, Ville de Cambrai

Pour élaborer le contrat de Ville qui définit les orientations et les relations entre les partenaires sur une période de 6 ans, la Communauté d'Agglomération et la Ville de Cambrai ont associé aux côtés des services de l'État, l'ensemble des partenaires institutionnels ainsi que les associations intervenant dans les quartiers prioritaires.

Contrat de ruralité

A partir d'une volonté exprimée par les élus, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départemental, et devrait être signé avant le 30 juin 2017.

L'épanouissement de tous les êtres humains.

Le Programme Local de l'Habitat

La Communauté d'Agglomération de Cambrai s'est engagé dans un Programme Local de l'Habitat, qui est un document de planification qui fixe les objectifs de construction et d'interventions en matière de logement et d'hébergement. Il vise la territorialisation équilibrée et concertée de l'offre de logements.

Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur

Accompagnement des actions de l'Etat pour le développement de l'enseignement supérieur :

- Transport Centre universitaire/gare
- Accompagner le développement de l'enseignement supérieur

Le développement de l'enseignement supérieur est une des priorités affichées par la Communauté d'Agglomération de Cambrai. Elle accompagne les actions de l'Etat dans ce domaine.

Favoriser l'accès à la culture, au tourisme

- Archéosite

L'Archéo'site est un site de vestiges et de reconstitution d'habitats et d'ateliers artisanaux du premier millénaire.

- Centre historique et d'interprétation de la Bataille de Cambrai et du Tank de Flesquières :

La création du centre historique et d'interprétation de la Bataille de Cambrai et du Tank de Flesquières entend répondre aux enjeux mémoriels, culturels, pédagogiques, civiques, touristiques et économiques que pose ce contexte international de commémorations. Pour « être au rendez-vous de l'histoire », la Communauté d'agglomération de Cambrai souhaite ouvrir le centre d'interprétation pour la date anniversaire du centenaire de la Bataille de Cambrai, en novembre 2017.

- Actions et aides financières à l'office de tourisme du Cambrésis dans le cadre des missions et compétences définies par ses statuts

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Le conservatoire de musique « Conservatoire à Rayonnement Départemental - Musique, Théâtre » (C.R.D.)

Il a pour vocation de favoriser, par un enseignement rigoureux, l'éveil à la musique et à l'art dramatique, l'apprentissage vivant d'une pratique instrumentale, vocale ou théâtrale, autant que l'accès à une expression artistique autonome et à la formation pré-professionnelle. La communauté d'agglomération de Cambrai a décidé de développer l'activité du conservatoire à rayonnement départemental au travers des musiques actuelles.

La médiathèque d'agglomération de Cambrai

Laboratoire culturel

La Communauté d'agglomération de Cambrai est engagée dans la réalisation du Laboratoire culturel, grand équipement culturel communautaire installé au sein du Collège des jésuites, propriété de la CAC, site patrimonial majeur actuellement inoccupé qui bénéficie d'une protection au titre des monuments historiques.

Piscines de Cambrai : prise en charge d'une participation au fonctionnement permettant l'accès à l'ensemble des habitants de la communauté y compris les scolaires ;

Création et gestion directe ou déléguée d'un golf ;

Favoriser l'accès aux technologies nouvelles

Très Haut Débit pro

Convaincu que le numérique est devenu l'un des moteurs du développement économique, la Communauté d'agglomération a engagé il y a quelques mois maintenant, le déploiement de l'infrastructure fibre optique dans les parcs d'activités économiques et sites stratégiques.

La FTTH (fibre optique jusqu'à l'abonné)

Par ailleurs, la CAC en partenariat avec Orange et le Syndicat Mixte « Fibre Numérique 59/62 » finance et accompagne le déploiement du très haut débit sur les 55 communes composant notre EPCI.

Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les parcs d'activités

La Communauté d'Agglomération dispose de 8 parcs d'activités répartis sur le territoire

Pôle d'excellence agro-alimentaire régional

La communauté d'agglomération de Cambrai et la communauté urbaine d'Arras, la région Nord-Pas de Calais, les chambres de commerce et d'industrie locales et régionales, la chambre régionale d'agriculture ainsi que des partenaires privés, tous se sont associés pour la création du pôle d'excellence agroalimentaire.

Autour du canal Seine Nord Europe et de la plateforme Cambrai-Marguion

C'est un projet de canal à grand gabarit qui va relier la Seine à l'Escaut, de Paris à Rotterdam. Trois comités territoriaux sont installés (Compiègne, Péronne et Artois-Cambrésis). Ils sont coordonnés par un comité de pilotage interrégional. Le 20 janvier 2017, les soutiens territoriaux de développement liés au Canal Seine Nord Europe ont été validés. Cet équipement structurant pour l'Europe, auquel participe notre EPCI, permettra de réduire fortement le bilan carbone.

Projet E-Valley

Dans le cadre de la fermeture de la BA 103, la Communauté d'Agglomération de Cambrai s'est portée acquéreur auprès de l'Etat, de la fraction sise sur son territoire. Par délibération du 26 janvier 2015, le Conseil Communautaire a accepté de passer un protocole d'intention de vente de terrains de l'ancienne base aérienne militaire BA 103, de Cambrai-Epinoy, avec la Société BT Immo Group, pour un projet qui consiste en la création d'une base logistique désormais dénommée e-valley, d'environ 700 000 m² de surface au plancher, à usage d'entrepôts, de commerces et de bureaux, dédiée à la supply-chain (chaîne logistique) du e-commerce et pouvant accueillir, à terme environ 1.300 employés. L'objectif de ce projet, est d'accompagner la forte croissance du e-commerce, et d'offrir à ces différents acteurs un outil logistique d'exception, adapté à leurs activités au travers d'un concept unique offrant modularité, innovation et rationalisation.